

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021 – 13/12/2021 – 31

*Acquisition par l'université de Bourgogne d'un terrain appartenant à la
Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) dans le cadre du projet CALHIPSO*

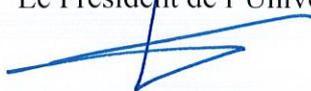
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16 Membres présents : 11 Membres représentés : 9 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve, dans le cadre du projet CALHIPSO, l'acquisition d'un terrain appartenant à la Communauté Urbaine Creusot Montceau, sis 1, rue Baptiste Marcet à Le Creusot, au prix de 1 € (un euro).**

Dijon, le 14 décembre 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne



Vincent THOMAS

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement